

RECTIFICATIF N° 77/236 du 9 mai 1977  
du Décret N° 76/45/MJT.DSC portant inté-  
gration dans la Magistrature Congolaise  
de Madame MOUNKALA née DIATOULOU Henriette,  
OLANDZOBO et BAHOUNINA.

V I S A S :

LE GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE  
ET DU TRAVAIL

-:-:-:-:-

DU LIEU DE

D.F.

ARTICLE 1er : Titulaires de la Licence en Droit, session de Juin 1976,  
Madame MOUNKALA née le 26 Août 1942 à Brazzaville, OLANDZOBO Jean-Marie,  
né vers 1945 à OKO (ABALA) et BAHOUNINA Georges né le 6 Mai 1949,  
remplissant actuellement les conditions prévues par l'article 22 de la  
loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature, le  
temps de probation en tant que Juges Intérimaires étant assimilé au  
stage prévu à l'alinéa de cet article.

Ils sont donc intégrés Magistrats de 2ème grade, 1er groupe de la caté-  
gorie A hiérarchie I du service judiciaire.

L I R E :

C.F.

ARTICLE 1er : Madame MOUNKALA née le 2- Août 1942 à Brazzaville, Mon-  
sieur OLANDZOBO Jean-Marie né vers 1945 à OKO (ABALA);  
Monsieur BAHOUNINA Georges né le 6 Mai 1949 ;  
sont intégrés Magistrats de 2ème grade, 2ème groupe 1er échelon in-  
dice 830 à compter de l'obtention de leur Licence en Droit.

Le reste sans changement.

Fait à Brazzaville, le 9 mai 1977

AMPLIATIONS :

MJT.DSC. 2  
Parquet Général 2  
D.F. 2  
C.F. 1  
JORPC 1  
B/C 1  
Intéressés 3

A. MOUISOU-POUATI.-

Pierre L. O. S. -

Le Ministre des Finances

Henri L O P E S.-

Jean-Jacques ONTSA-ONTSA.-